

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 août 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

AMENDEMENT

N ° CD397

présenté par

M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, Mme Vainqueur-Christophe, Mme Bareigts et
M. Bouillon

ARTICLE 8

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.